



N° de dossier de la SAI :

N° ID Client :

AVIS DE RETRAIT DE L'APPEL

Paragraphe 50(2) des Règles de la Section d'appel de l'immigration

NOTE : L'appelant peut utiliser l'avis de retrait uniquement si aucun élément de preuve de fond n'a été accepté à l'audition du présent appel. Si des éléments de preuve de fond ont été acceptés (p. ex. si l'audience a déjà commencé), l'appelant peut retirer l'appel uniquement en en faisant la demande en vertu de l'article 43 des Règles de la Section d'appel de l'immigration.

Je, _____, (appelant) retire mon appel. Je comprends qu'en retirant mon appel, la décision que j'ai portée en appel sera en vigueur et ne sera pas annulée. Mon dossier à la Section d'appel de l'immigration sera fermé.

Fait à _____ le _____
Ville Date

Signature de l'appelant ou _____
Signature du conseil inscrit au dossier

(Si c'est l'appelant, au lieu du conseil inscrit au dossier, qui signe et que l'appelant ne comprend pas le français/l'anglais, l'interprète doit remplir la partie suivante) :

Je, _____, à l'aise en français/anglais et dans les langues _____,
ai interprété le présent avis à _____. Ce dernier/cette dernière m'a informé avoir compris parfaitement son contenu.

Date

Signature de l'interprète

Transmis le